



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 17-4 (2023) RÈGLEMENT CONCERNANT LES RÉSEAUX ET BRANCHEMENTS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 8 mai 2023, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 17-4 (2023) règlement concernant les réseaux et les branchements d'aqueduc et d'égouts;
- l'objet de ce règlement est de fixer des normes assurant le bon fonctionnement et la bonne opération des réseaux et branchements d'aqueduc et d'égouts et d'adopter certaines mesures visant les travaux d'aqueduc et d'égouts effectués sur les terrains privés et introduire des dispositions pénales pour la non-conformité en lien avec le débranchement des gouttières au réseau d'aqueduc pluvial;
- l'original du règlement numéro 17-4 (2023) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 10 mai 2023

La greffière,

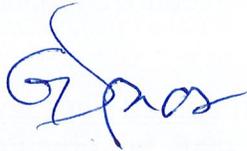
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 10 mai 2023 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 10 mai 2023.

Donné à Coaticook, ce 10 mai 2023.

La greffière,



Geneviève Dupras